



Rat der
Eidgenössischen
Technischen
Hochschulen

Conseil des
écoles
polytechniques
fédérales

Consiglio
dei
politecnici
federali

Cussegl da
las scolas
politecnicas
federalas

Board of the
Swiss Federal
Institutes
of Technology

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, 8092 Zurich

Zurich, le 26 mars 2025 / CL

Consultation sur le programme d'allégement budgétaire 2027: prise de position du Conseil des EPF

Madame la Présidente de la Confédération,

Par la présente, nous vous remercions de nous donner l'opportunité de prendre position dans le cadre de la consultation sur le programme d'allégement budgétaire 2027, ouverte par le Conseil fédéral le 29 janvier 2025. Le questionnaire à remplir ne permet pas de s'exprimer sur les mesures qui ne nécessitent aucune adaptation législative, raison pour laquelle nous nous permettons de vous faire parvenir notre prise de position par courrier.

Le Domaine des EPF fait face à des coupes budgétaires directes et indirectes de l'ordre de 125 mio CHF par an

Le programme d'allégement budgétaire 2027 prévoit d'économiser 78 mio CHF par an dans le Domaine des EPF. Ce montant représente quelque 3% de la contribution financière au Domaine des EPF, soit davantage que les ressources fédérales allouées chaque année au WSL ou encore à l'Eawag. Le Conseil fédéral envisage que ces coupes soient compensées par une augmentation des taxes d'études. En outre, le Domaine des EPF est affecté par la réduction prévue des contributions octroyées au Fonds national suisse (FNS), à Innosuisse ainsi qu'à d'autres secteurs, tels que la recherche de l'administration fédérale. Au total, ce sont 125 mio CHF qui manqueront chaque année au Domaine des EPF. Dans ces circonstances, la nécessité de renoncer à différents projets sera lourde de conséquences, ce qui pénalisera l'ensemble du secteur FRI en Suisse.

Augmenter le financement par les utilisateurs des EPF (chapitre 1.5.6): L'augmentation des taxes d'études prévue par le Conseil fédéral n'est pas réalisable dans la pratique sans causer de dégâts substantiels

Le Conseil fédéral propose de réduire la contribution financière au Domaine des EPF de 78 mio CHF par an, ajoutant que ce manque à gagner devra être compensé par un doublement des taxes d'études pour les personnes ayant accompli leur scolarité en Suisse et un quadruplement de ces mêmes taxes pour les étudiantes et étudiants étrangers. Durant la session d'automne 2024, le Parlement fédéral a décidé que les taxes d'études perçues dans les deux EPF auprès des personnes

Conseil des EPF

Haldeliweg 15, 8092 Zurich
Hirschengraben 3, Case postale, 3011 Berne
T +41 58 856 86 82, www.cepf.ch

Prof. Michael O. Hengartner
T +41 58 856 86 01
michael.hengartner@ethrat.ch

étrangères¹ devaient être au moins trois fois supérieures à celles dont s'acquittent les Suisses ainsi que les étudiantes et étudiants étrangers domiciliés en Suisse. En conséquence, le Conseil des EPF a décidé en décembre 2024 de tripler les taxes d'études pour les étudiantes et étudiants étrangers² à compter du semestre d'automne 2025. Dans le cadre des négociations avec l'Union européenne et concernant les taxes d'études, le Conseil fédéral s'est en outre engagé à traiter les étudiantes et étudiants de l'UE sur un pied d'égalité avec les Suisses. Il est donc désormais impossible de fixer des montants différents selon qu'une personne est suisse ou ressortissante d'un pays membre de l'UE. Pour compenser les coupes de 78 mio CHF prévues par le Conseil fédéral au moyen des taxes d'études, le Conseil des EPF devrait dès lors quasiment tripler ces taxes pour les étudiantes et étudiants suisses ainsi que pour ceux de nationalité étrangère qui sont domiciliés en Suisse. Selon la base légale actuelle, les personnes étrangères qui élisent domicile en Suisse pour y étudier ou qui ne sont pas domiciliées en Suisse devraient verser une taxe d'étude au moins trois fois plus élevée, ce qui compliquerait l'accès aux études universitaires pour nombre d'entre eux.

Vu ce qui précède, la seule alternative pour compenser les coupes de 78 mio CHF est de supprimer à nouveau différentes tâches et prestations. Pareille décision risque, elle aussi, de causer des torts considérables, d'autant que des coupes drastiques sont déjà intervenues en 2024 et 2025. Ces mesures d'économie privent le Domaine des EPF de 200 mio CHF en 2025 et de 100 mio CHF par an environ à partir de 2026. En mars 2024, le Conseil des EPF a donc décidé de ne pas lancer divers projets et initiatives comme il l'avait prévu initialement. Cette décision implique par exemple qu'il faille renoncer à investir dans de nouvelles infrastructures de recherche. Les appels à propositions dans le cadre de projets de recherche en lien avec les priorités stratégiques du Domaine des EPF ont, eux aussi, dû être stoppés. En outre, l'initiative *Swiss AI* bénéficiera de ressources moins importantes que prévu initialement.

Recettes supplémentaires: erreur de calcul de la part du groupe d'experts «Réexamen des tâches et des subventions»

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que le montant des recettes supplémentaires que génèreraient un doublement des taxes d'études pour les étudiantes et étudiants indigènes ainsi qu'un quadruplement de celles-ci pour les étudiantes et étudiants étrangers est en réalité de 68 mio CHF, et non de 78 mio CHF comme l'ont estimé les experts. Il y a deux raisons à cela. La première est que les doctorantes et doctorants ont été pris en compte dans les calculs (alors qu'ils ne paient pas de taxes d'études). La seconde est que les experts se sont basés sur la proportion d'étrangers au lieu d'utiliser la proportion d'étrangers scolarisés à l'étranger³.

Augmentation du financement par les utilisateurs dans le domaine de la mobilité internationale en matière de formation (chapitre 1.5.7), réduction de la contribution fédérale au FNS (chapitre 1.5.8.), réduction de la subvention à la recherche de l'administration fédérale (chapitre 1.5.9), suppression des contributions liées à des projets des hautes écoles (chapitre 2.5), réduction de la contribution fédérale à Innosuisse (chapitre 2.6), suppression du soutien aux installations pilotes et de démonstration (2.25 et 2.32)

Ces mesures entraînent pour le Domaine des EPF des coupes indirectes de l'ordre de 50 mio CHF par an. Nous vous prions dès lors de bien vouloir accéder aux demandes qui vous ont été soumises par

¹Il s'agit des étudiantes et étudiants étrangers qui élisent domicile en Suisse pour y étudier ou qui ne sont pas domiciliés en Suisse.

²Cf. note de bas de page 1

³ Définition de l'Office fédéral de la statistique: Les étrangers scolarisés à l'étranger sont des personnes de nationalité étrangère ayant leur domicile à l'étranger lors de l'obtention de leur certificat d'accès aux études supérieures. A l'inverse, les étrangers scolarisés en Suisse sont des personnes de nationalité étrangère ayant leur domicile en Suisse lors de l'obtention de leur certificat d'accès aux études supérieures.

swissuniversities, le Fonds national suisse (FNS) et Innosuisse dans leurs prises de position et de renoncer à ces mesures. Supprimer le soutien financier aux installations pilotes et de démonstration ne ferait qu'ébranler davantage ce processus d'innovation et de mise en œuvre déjà fragile aujourd'hui.

Conclusion: Le programme d'allègement budgétaire 2027 entraîne la suppression de tâches et de prestations dans le Domaine des EPF.

Le Conseil des EPF est conscient du fait que des mesures sont nécessaires dans différents secteurs pour alléger le budget fédéral. Toutefois, le Domaine des EPF ne peut pas compenser les coupes prévues à hauteur de 78 mio CHF en augmentant les taxes d'études comme le propose le Conseil fédéral. Il se verrait alors contraint de supprimer certaines tâches et prestations supplémentaires. Cette situation accentue la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, affaiblit l'innovation dans notre pays et réduit sa capacité à soutenir au mieux l'économie et la société. Aujourd'hui déjà, le Domaine des EPF contribue sensiblement à l'allègement du budget de la Confédération au travers de différentes coupes décidées par le Conseil fédéral: 200 mio CHF en 2025 et env. 100 mio CHF par an à partir de 2026. Ces mesures ont eu et ont encore pour conséquence la suppression de différentes tâches et prestations, une tendance qui ne fera que s'accroître en cas de coupes supplémentaires.

Le monde dans lequel nous évoluons est en pleine mutation et va à l'encontre de défis colossaux comme la sécurité, l'intelligence artificielle ou encore l'énergie. Dans ce contexte, une Suisse neutre et indépendante a besoin, plus que jamais, du Domaine des EPF comme moteur de la formation, de la recherche et de l'innovation. Un financement stable et durable pour le Domaine des EPF est un facteur déterminant pour préserver la prospérité de notre pays. Nous vous prions dès lors, Madame la Conseillère fédérale, de bien vouloir renoncer aux coupes budgétaires prévues dans le Domaine des EPF et dans d'autres secteurs d'activité de la recherche.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter au présent courrier, je vous prie de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de ma considération distinguée.


20
Prof. Michael O. Hengartner
Président du Conseil des EPF